

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2432

11 novembre 2010

SOMMAIRE

A2 IRON	116725	Cosal s.à.r.l.	116715
Allied Luxembourg S.à r.l.	116729	Crown Holding & Investment Limited ..	116715
Altor 2003 S.à r.l.	116716	Cum Grano Salis S.à r.l.	116724
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	116709	Curver Luxembourg, S.à r.l.	116708
Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.	116705	DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	116713
Arlington Luxembourg S.C.A.	116705	De Beers	116713
Asarina International S.à r.l.	116713	Deejay	116713
Axios S.A.	116733	Delta Securities International Holding S.A.	116736
Bellivo S.à r.l.	116723	DKV Globality S.A.	116722
Bengal S.A.	116723	DL AUDIT Luxembourg	116722
Bien S.A.	116723	Eccica S.A.	116735
Camping Bissen s.à r.l.	116708	Electricité Zahnen, société à responsabilité limitée	116723
Canama S.A.	116708	Esaress International S.à r.l.	116723
Canterbury Square Holdings S.à r.l.	116709	Esterel Investissement S.à r.l.	116736
Capital B! (Lux) S.à r.l.	116709	European Directories Holdco S.A.	116736
Capitance S.à r.l.	116704	European Directories Midco S.A.	116736
Capitance S.à r.l.	116724	European Directories OpHoldco S.A. ...	116724
Carbon Equity Investments Sàrl	116704	European Directories Parent S.A.	116725
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.	116712	Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	116732
Centre Funéraire du Nord s.à r.l.	116704	Fecim S.à r.l.	116728
CFC Automotive S.A.	116724	Ferlina Investments S.A., SPF	116732
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l.	116714	Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.	116731
Chesapeake Investments Company S.à.r.l.	116705	Finabelia Europe S.A.	116734
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l.	116705	Finabelia Europe S.A.	116735
Coiffure Annette et Guy S.à r.l.	116715	Financière de Halsse	116734
Compagnie Luxembourgeoise d'Approvi- sionnement Agricole et Viticole S.à.r.l.	116705	Finprom Participations S.A.	116734
Compagnie Luxembourgeoise d'Approvi- sionnement Agricole et Viticole S.à.r.l.	116708	Fi Reinsurance S.A.	116732
Cosal s.à.r.l.	116715	Fleurs Putz S.A.	116735
		FMI Properties S.A.	116735
		Fonsicar S.A. SICAR	116736
		Magicbox S.A.	116690
		Roquette Re S.A.	116713
		Veneluxe Investment S.C.A.	116690

Magicbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGICBOX S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010132959/12.

(100150539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Veneluxe Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 155.819.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of September.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) VENELUXE S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 144666, as unlimited shareholder ("actionnaire commandité") (the "Management Shareholder" or the "General Partner"),

here represented by two of its directors Mr. Yves DESCHENAUX, réviseur d'entreprises residing professionally at 17, boulevard Royal, L2449 Luxembourg and Mr Hubert DE SCHORLEMER, residing at Château de Grundhof, L-6360 Grundhof; and

2) Mr. Yves DESCHENAUX, prenamed, born on 4 February 1958 in Luxembourg, professionally residing in 17, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, as limited shareholder ("actionnaire commanditaire") (the "Limited Shareholder" or the "Ordinary Shareholder"),

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders".

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.), the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Preliminary title - Definitions

"Articles"	The articles of incorporation of the Company.
"Board"	The board of directors of the General Partner.
"Business Day"	Any day other than a Saturday, Sunday or other day that is a legal holiday under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or is a day on which banking institutions located in the Grand Duchy of Luxembourg are required by law or other governmental action to close.
"Class" or "Classes"	The capital of the Company will be represented by two classes of shares, namely the management share held by the General Partner and ordinary shares held by the Limited Shareholder(s) of the Company. The extraordinary general meetings of the Shareholders of the Company can decide to create different Classes of Ordinary Shares.
"Company"	VENELUXE INVESTMENT S.C.A.
"Euro" or "EUR"	The lawful currency of the European Union.
"General Partner" or	Veneluxe S.A., the general partner (associé gérant commandité) of the Company, a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting as the General Partner and responsible for the management of the Company.
"Management Shareholder"	
"Law of 1915"	The Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies,

	as amended from time to time.
"Management Share"	The Management Share which has been subscribed by the General Partner upon incorporation of the Company in its capacity as associé gérant commandité of the Company.
"Ordinary Shareholder(s)" or "Limited Shareholder(s)"	Holder(s) of Ordinary Share(s).
"Ordinary Shares"	The Ordinary Shares of the Company held by the Limited Shareholder(s).
"RCS"	The Luxembourg Trade and Companies Register, the "Registre de Commerce et des Sociétés".
"Register"	The register of shares of the Company.
"Shareholder(s)"	Each or all of the holders of Ordinary Shares and the Management Share(s).
"Share" or "Shares"	Ordinary Share(s) and Management Share(s).
"Supervisory Board"	A supervisory board will supervise the affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts.

Title I. Corporate main features

Art. 1. Form & Denomination.

1.1 There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.) under the name of "VENELUXE INVESTMENT S.C.A." (the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of 1915 and the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

2.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the present Articles.

2.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches or abroad. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company.

4.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial and industrial or other operations connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Title II. Capital & Shares

Art. 5. Corporate capital.

5.1 The capital of the Company is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) "Management Share" - share subscribed by the unlimited shareholder (the holder of such Management Share shall hereinafter be referred to as "Management Shareholder" or "General Partner") with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), and thirty (30) "Ordinary Shares" - shares subscribed by the "Ordinary Shareholder(s)" of the Company, with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) (together with the Management Share, the "Shares").

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one hundred million and one thousand Euros (EUR 100,001,000.-) divided into (100,000) Ordinary Shares, each with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) and one management share (1) of one thousand Euros (EUR 1,000.-).

5.3 The General Partner is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Ordinary Shares as defined in article 6 herein under.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the General Partner may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The General Partner is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The General Partner may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the General Partner shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the General Partner is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Art. 6. Classes of shares..

6.1 Different Classes of Ordinary Shares can be created in accordance with the provisions of the Law of 1915.

6.2 Shareholders of the same Class will be treated equally prorata to the number of Ordinary Shares held by them.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The Ordinary Shareholder(s) are only liable up to the amount of the contribution made to the Company.

7.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 8. Shares.

8.1 Shares will only be issued in registered form.

8.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the General partner, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares.

8.4 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.6 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the Register.

8.7 The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law of 1915.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 The Management Share held by the General Partner is exclusively transferable to a successor or an additional manager with unlimited liability.

9.2 The Ordinary Shares may be transferred, either free of charge or against consideration.

9.3 Every transfer of Shares will be carried by a declaration of transfer entered into the Register.

Art. 10. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares.

10.1 The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

10.2 From the net profits thus determined, at least five per cent (5%) shall each year be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

10.3 The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders under the conditions and within the limits laid down under Luxembourg law.

10.4 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the General Partner.

Title III. Administration**Art. 11. Management.**

11.1 The Company shall be managed by Veneluxe S.A, a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, in its capacity as General Partner and unique holder of Management Share of the Company.

11.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) calendar days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles, a successor director. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

11.3 Any such appointment of a successor director shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 12. Powers of the general partner.

12.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

12.2 The General Partner has responsibility for managing the Company in accordance with the Luxembourg law and the present Articles.

12.3 The General Partner shall have namely the specific powers provided for in the articles of incorporation of the General Partner.

12.4 The General Partner from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

Art. 13. Removal of the general partner.

13.1 The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except for (i) a material and serious breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other serious wilful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of Shareholders as impacting its ability or "honorabilité" or appropriateness to perform its functions.

13.2 The removal, as mentioned above, which shall be effective immediately, requires an unanimous decision of the general meeting of Shareholders of the votes cast at such meeting. Such general meeting of the Shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner.

13.3 In case of removal, the General Partner shall procure that the Management Share held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

13.4 Upon a decision of the general meeting of Shareholders to remove the General Partner, the Company shall have the right to repurchase the Management Share at a price to be determined between the General Partner and the Limited

Partners subscription of such or to transfer such right to re-purchase (at the same price to be determined between the General Partner and the Limited Partners) to the replacement general partner, and the Management Share shall be transferred to the Company or to the replacement general partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the Register with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.

Art. 14. Supervisory Board.

14.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the General Partner.

14.2 The Supervisory Board shall be elected by the General Partner for a period not exceeding 5 years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

14.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by the General Partner.

14.4 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

14.5 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

14.6 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

14.7 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

14.8 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

14.9 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

14.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. Signatory authority.

15.1 Toward third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives acting in accordance with the provisions set forth in the articles of incorporation of the General Partner or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

15.2 No Ordinary Shareholder shall represent the Company.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

16.2 Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 The Company will indemnify each of the General Partner and any shareholder, manager or officer of the General Partner, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the General Partner or a shareholder, manager or officer of the General Partner or, at the General Partner's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 12 hereof.

Title IV. Shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders.

17.1 Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the law. In accordance with article 111 of the Law of 1915, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

17.2 Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders is held each year at the registered office of the Company in Luxembourg on the first Wednesday of the Month of May at 2:30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a Business Day, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following Business Day.

17.3 Other General Meeting. The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital so require. Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

17.4 Convening notice. Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

17.5 Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

17.6 Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

17.7 Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present. They together form the office of the general meeting of the Shareholders.

17.8 Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer. Copies or excerpts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

17.9 Written Resolutions. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the general meeting of the Shareholders may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Shareholder. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Title V. Final provisions

Art. 18. Financial year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

Art. 19. Adoption of Financial Statements.

19.1 Financial statements shall be drawn up by the General Partner and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

19.2 The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the General Partner and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 Subject to the General Partner's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law of 1915.

20.2 The General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

20.3 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

20.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Art. 21. Statement.

21.1 Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 22. Severability.

22.1 The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of these Articles shall not affect the validity of these Articles. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.

Art. 23. Applicable law.

23.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915.

Art. 24. Amendments to the articles of incorporation.

24.1 The Articles may only be amended by a general meeting of shareholders if the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent (50%) of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds (2/3) of the votes cast is required to adopt a resolution with the consent of the General Partner. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

24.2 Each amendment to the Articles of the Company entailing a variation of rights of a Class must be approved, in addition, by an additional resolution of the holders of shares of the relevant Class(es) concerned subject to the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915.

Subscription and Payment

The parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Veneluxe S.A.	1 Management Share
Mr. Yves Deschenaux	30 Ordinary Shares
Total:	31

The thirty (30) Ordinary Shares are paid in for one quarter and the one (1) Management Share so subscribed is fully paid up in cash so that the amount of eight thousand five hundred Euros (EUR 8,500.-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2011.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Shareholders have resolved that:

1) The registered office of the Company shall be at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2013:

(i) ASYRIS S.A., professionally residing in 17, boulevard Royal, Luxembourg, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B number 88274,

(ii) ZENTRIC S.à r.l., professionally residing in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B number 94346,

(iii) BP@L S.A., professionally residing in 17, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; RCS Luxembourg B number 85462.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Paul BETTINGEN, résidant à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Veneluxe S.A., une société anonyme, ayant son siège sociale à L1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 144666, en tant que associé gérant commandité ("Associé Gérant Commandité"),

représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Yves DESCHENAUX, réviseur d'entreprises, demeurant au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Hubert DE SCHORLEMER, demeurant Château de Grundhof, L – 6360 Grundhof; et

2) Monsieur Yves DESCHENAUX, précité, né le 4 février 1958, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que actionnaire commanditaire ("Actionnaire Commanditaire"),

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les "Actionnaires".

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'ils vont constituer.

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

"Action(s)"	Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité.
"Actionnaire(s)"	Chaque ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et de l'Action de Commandité
"Action de Commandité"	Action de commandité qui a été souscrite par l'Associé Gérant Commandité lors de la constitution de la Société en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société.
"Actions Ordinaires"	Actions ordinaires souscrites par l'Actionnaire Commanditaire
"Associé Gérant Commandité"	Venelux S.A., agissant en tant que associé gérant commandité de la Société, société anonyme, constitué sous la loi luxembourgeoise, et responsable pour la gestion de la Société.
"Associé(s) Commanditaire(s)"	Un détenteur d'Action(s) Ordinaire(s).
"Classe" ou "Classe(s)"	Le capital de la Société sera représenté par deux Classes d'Actions, à savoir les Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires de la Société. L'assemblée générale extraordinaire peut décider de créer des classes d'Actions Ordinaires différentes.
"Conseil d'Administration"	Le conseil d'administration de l'Associé-Gérant Commandité.
"Conseil de Surveillance"	Un conseil de surveillance supervisera les affaires de la société et ses états financiers y compris ses livres et comptes.
"Euro" ou "EUR"	La devise officielle de l'Union Européenne.
"Jour Ouvrable"	Tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour qui est considéré comme un jour férié selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou un jour de la semaine au cours duquel les banques sont obligées de fermer du fait de la loi ou d'autres dispositions gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg.
"Loi de 1915"	La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
"RCS"	Le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
"Registre"	Le Registre des actions de la Société.
"Société"	VENELUXE INVESTMENT S.C.A.
"Statuts"	Les statuts de la Société.

Titre I^{er} . Caractéristiques principales de la société

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), sous le nom "VENELUXE INVESTMENT S.C.A." (la "Société").

1.2 La Société sera régie par les présent Statuts et les lois luxembourgeoises notamment la Loi du 1915.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou autres opérations liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Titre II. Capital et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social initial de la Société est de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par une (1) "Action de Commandité" -action souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme "Actionnaire Commandité" ou "Associé Gérant Commandité"), avec une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), et trente (30) "Actions Ordinaires" - actions souscrites par les "Actionnaires Commanditaires" de la Société, avec une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), (ensemble avec l'Action de Commandité, les "Actions").

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à cent millions et mille Euros (EUR 100.001.000,-), représenté par (100.000) Actions Ordinaires chacune d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) et une (1) Action de Commandité de mille Euros (EUR 1.000,-).

5.3 L' Associé Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le Capital Social

Souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires.

5.4 L'Associé Gérant Commandité peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, l'Associé Gérant Commandité doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et l'Associé Gérant Commandité est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Art. 6. Classes d'actions.

6.1 Différentes classes d'Actions Ordinaires peuvent être créées conformément aux dispositions applicables en la matière de la Loi de 1915.

6.2 Les Actionnaires de la même Classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

7.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 8. Actions.

8.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives.

8.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives.

8.4 La Société considérera la personne dont le nom figure dans le Registre comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

8.5 Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le conseil d'administration de la Société.

8.6 Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le Registre.

8.7 La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Emission d'actions.

9.1 L' Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité est transférable exclusivement à tout successeur ou Associé Gérant Commandité additionnel avec responsabilité illimitée.

9.2 Les Actions Ordinaires sont librement transférables gratuitement ou moyennant paiement.

9.3 Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le Registre.

Art. 10. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.

10.1 Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

10.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, au moins cinq pour cent (5%) seront déduits chaque année et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

10.3 Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

10.4 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision de l'Associé Gérant Commandité, sous réserve des conditions et limitations prévues par la loi luxembourgeoise.

Titre III. Administration

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société sera gérée par Veneluxe S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'Associé Gérant Commandité et unique détenteur d'Action(s) de Commandité de la Société.

11.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; pourvu que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours calendaires de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts, un nouvel associé commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

11.3 La nomination d'un associé gérant commandité remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 12. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

12.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société dans les limites de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.

12.2 L'Associé Gérant Commandité a la responsabilité d'administrer la Société en conformité avec les Statuts, la loi luxembourgeoise.

12.3 L'Associé Gérant Commandité aura notamment les pouvoirs spécifiques prévus par les statuts de l'Associé Gérant Commandité.

12.4 L'Associé Gérant Commandité peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par l'Associé Gérant Commandité. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 13. Révocation de l'Associé Gérant Commandité.

13.1 L'Associé Gérant Commandité ne pourra être révoqué par la Société et remplacé par un autre associé gérant commandité sauf pour (i) violation patente et sérieuse des Statuts, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée, fraude ou toutes autres mauvaises conduites volontaires et sérieuses, ou (ii) pour tout acte illégal de l'Associé Gérant Commandité dans la mesure où ces actes illégaux pourraient être considérés par l'assemblée générale des Actionnaires comme ayant une incidence sur ses compétences ou son honorabilité ou sa pertinence à exercer ses fonctions.

13.2 La révocation, comme indiquée ci-dessus, qui prendra effet immédiatement, requiert une décision unanime de l'assemblée générale des Actionnaires des suffrages exprimés lors de cette réunion. Cette assemblée générale des Actionnaires pourra être tenue à tout moment et convoquée par l'Associé Gérant Commandité à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prises sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité.

13.3 En cas de révocation, l'Associé Gérant Commandité doit s'assurer que l'Action de Commandité qu'il détient au moment de sa révocation est remise immédiatement à l'Associé Gérant Commandité qui lui succède dans le cadre de ses fonctions concernant l'administration de la Société et doit signer tous actes, contrats et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre ce transfert.

13.4 Suite à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires de révoquer l'Associé Gérant Commandité, la Société aura le droit de racheter l'Action de Commandité à un prix à déterminer entre l'Associé Gérant Commandité et l'Associé Commanditaire au Prix de Souscription payé lors de la souscription ou de transférer ce droit de rachat (au même prix à déterminer entre l'Associé Gérant Commandité et l'Associé Commanditaire) au successeur de l'Associé Gérant Commandité, et toutes les Actions de Commandité devront être transférés à la Société ou à l'Associé Gérant Commandité lui succédant, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans le Registres de la Société avec effet à la date à laquelle la Société est notifiée de ce rachat.

Art. 14. Conseil de Surveillance.

14.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), composé de trois (3) membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont)

et pourra(ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlement ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'Associé Gérant Commandité pour une période ne dépassant pas cinq ans.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.

14.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par l'Associé Gérant Commandité.

14.4 Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

14.5 Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

14.6 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.7 Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

14.8 Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

14.9 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

14.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 15. Représentation de la société.

15.1 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux agissant conformément aux stipulations des statuts de l'Associé Gérant Commandité ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

15.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre directeur, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

16.2. Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Gérant Commandité agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

16.3 La Société indemniserà l'Associé Gérant Commandité et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du l'Associé Gérant Commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Associé Gérant Commandité ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Associé Gérant Commandité ou, à la demande de l'Associé Gérant Commandité, la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Titre IV. Actionnaires.

Art. 17. Assemblée générale des actionnaires.

17.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi. Conformément à l'article 111 de la Loi de 1915, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement prise sans le consentement préalable de l'Associé Gérant Commandité.

17.2 Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au siège social de la Société à Luxembourg le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 2 h 30 de l'après-midi (heure locale).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

17.3 Autre Assemblée Générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Ces assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital de la Société le demandent. Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiquée dans la convocation de l'assemblée.

17.4 Convocation. Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

17.5 Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, ou e-mail.

17.6 Vote. Chaque Action donne droit à une voix. Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

17.7 Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents. Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

17.8 Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.

17.9 Résolutions écrites. Nonobstant ce qui précède, une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires pourra être prise valablement par voie écrite. Cette résolution pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés contenant les résolutions et signées, à la main ou électroniquement par le biais d'une signature électronique, qui est valable conformément au droit luxembourgeois, par chacun des Actionnaires. La date de cette résolution sera celle de la date de la dernière signature.

Titre V. Dispositions finales

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

Art. 19. Approbation des Comptes Annuels.

19.1 Les comptes annuels seront établis par l'Associé Gérant Commandité et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

19.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge de l'Associé Gérant Commandité et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ses Statuts.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

20.1 Sous réserve d'une proposition par l'Associé Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi de 1915 n'en dispose autrement.

20.2 L'Associé Gérant Commandité doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

20.3 Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

20.4 Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués aux détenteurs des Actions proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux.

Art. 21. Déclaration.

21.1 Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 22. Indivisibilité.

22.1 Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Actionnaires.

Art. 23. Loi applicable.

23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915.

Art. 24. Modifications des statuts.

24.1 Les Statuts ne pourront être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires que statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915. Pour dissiper tout doute, les conditions de quorum et de majorité seront les suivantes: cinquante pour cent (50%) des Actions émises doivent être présentes ou représentées à l'assemblée générale des Actionnaires et une majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés est requise pour adopter une résolution avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale des Actionnaires doit être ajournée et re-convoquée. Aucune condition de quorum n'est requise pour la deuxième assemblée générale des Actionnaires, mais les conditions de majorité demeurent identiques.

24.2 Chaque modification des Statuts de la Société, entraînant un changement dans les droits d'une Classe d'Actions, devra, par ailleurs, être approuvée par une résolution supplémentaire des détenteurs de la Classe concernée, moyennant le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
Veneluxe S.A.	1 Action de Commandité
Mr. Yves Deschenaux	30 Actions ordinaires
Total:	31

Les trente (30) Actions Ordinaires souscrites sont libérées à hauteur d'un quart et l'Action de Commandité souscrite est entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de huit mille cinq cents Euros (EUR 8.500,-) est désormais à la disposition de la Société, comme montré au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord vérifié que la Société était valablement constituée, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013:

(i) ASYRIS S.A., avec adresse professionnelle au 17, boulevard Royal, Luxembourg, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 88274;

(ii) ZENTRIC S.à r.l., avec adresse professionnelle au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 94346;

(iii) BP@L S.A., avec adresse professionnelle au 17, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 85462.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes susmentionnée, connues par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hubert De Schorlemer, Yves Deschenaux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010. LAC / 2010 / 42533. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132830/787.

(100151520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Centre Funéraire du Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 9, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 91.510.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133249/10.

(100152047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.143.

Je présente ma démission de mon mandat de gérant catégorie B de votre société à compter de ce jour

Le 6 octobre 2010.

Giovanni LA FORGIA.

I hereby tender my resignation of my mandate as category B manager of your company with effect as of today

6th October 2010.

Giovanni LA FORGIA.

Référence de publication: 2010133234/11.

(100152564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Carbon Equity Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 30 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133235/13.

(100151851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.734.

—
Extrait des résolutions prise en date du 8 juillet 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133236/15.

(100151852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.930.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133237/10.

(100152261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010133238/12.

(100152319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Arlington Luxembourg S.C.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.945.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at USD 35,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.898, hereafter the "Unlimited Shareholder", or "Manager", and

2. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at USD 35,000, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.898, hereafter a "Limited Shareholder", and

3. HAMILTON STANDARD CANADA, INC., a company incorporated under the laws of Quebec (Canada), with registered office at 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec H3B 5H4, Canada, registered with the Enterprise Register of Quebec under the number 1140742322, hereafter a "Limited Shareholder",

each represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above mentioned, declare that they are the shareholders (the "Shareholders") of Arlington Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 154.945, incorporated pursuant to a deed of the notary Léonie Grethen in Luxembourg on 29 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended so far.

The appearing parties, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the Company's name to "Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.".
2. To amend and restate article 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolution taken under the preceding item 1.
3. Miscellaneous

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to change the name of the Company into "Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.".

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the Manager in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Arlington Berkeley Luxembourg S.C. A.".

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 81 of the revised law of 19th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (antimoney laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deux septembre,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de USD 35.000 et qui a été enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.898, ci-après l'"Actionnaire Commandité" ou "Gérant", et

2. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de USD 35.000 et qui a été enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.898, ci-après un "Actionnaire Commanditaire", et

3. HAMILTON STANDARD CANADA, INC., une société constituée selon le droit Québécois (Canada), ayant son siège social au 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montréal, Québec H3B 5H4, Canada, enregistrée au Registre des Entreprises Québécois sous le numéro 1140742322, ci-après un "Actionnaire commanditaire";

chacune représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le détenteur de la procuration et le soussigné notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent qu'ils sont les actionnaires (les "Actionnaires") de Arlington Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.945, constituée devant le notaire Léonie Grethen à Luxembourg le 29 juillet 2010, mais dont l'acte de constitution n'a pas encore été publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la société n'ont, jusque maintenant, pas été modifiés.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modifier la dénomination sociale de la Société pour "Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.";
2. Modifier l'Article 1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution sous le point 1 ci-dessus;
3. Divers. Sur ce, les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires DECIDENT de changer le nom de la Société en "Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, les Actionnaires DECIDENT de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé entre le Gérant en sa qualité d'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.".

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41569. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133203/122.

(100152033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010133239/12.

(100152408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.472.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 46.419.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 août 2010

Est nommé Gérant, avec effet au 1^{er} septembre 2010, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Philippe Jean Henri DELPEYROUX, né le 29/09/1965 à Montreuil, France, demeurant Z.I. Haneboesch L-4562 Niedercorn

Est révoqué, avec effet au 30 septembre 2010:

- Monsieur Thorsten SCHROEDER, né le 23 août 1964 à Detmold Allemagne, demeurant Z.I. Haneboesch L-4562 Niedercorn

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Pour extrait conforme
Sandra HOFFMANN

Référence de publication: 2010133242/19.

(100152503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Camping Bissen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 11, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.987.

Suivant un acte de partage numéro 499/09 de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009 enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 22 décembre 2009, avec la relation: LAC/2009/56124, le Receveur: Mr SANDT a signé,

Monsieur Marc BISSEN, indépendant, demeurant à L-9653 Goesdorf, 7, Cité Maeschgaar, est devenu le seul associé de la Société à responsabilité limitée Camping Bissen s.à r.l.

Référence de publication: 2010133244/12.

(100151982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Canama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Am Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 103.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.09.2010

- L'assemblée révoque au 01.09.2010: Madame Anna SCHOMMERS demeurant à 432, avenue de l'Exposition à B-1090 BRUXELLES du poste d'administrateur.

- L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur sortant: Madame Sandra GHINOLFI, née à Anderlecht (B) le 14 janvier 1967, demeurant à 1, Im Dahl à L-9759 KNAPHOSCHEID. L'administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

- L'assemblée acte la modification de l'adresse de : David CHARLES, administrateur et administrateur délégué, demeurant à 1, Im Dahl à 9759 KNAPHOSCHEID

D. CHARLES / S. GHINOLFI / J.-L. LOUIS.

Référence de publication: 2010133245/16.

(100152508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133246/9.

(100151896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Capital B! (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.924.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 septembre 2010

- Les démissions des Gérants EFFIGI Sàrl et DMC Sàrl, toutes deux société à responsabilités limités ayant leur siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont acceptés.

- Monsieur Emmanuel THIRY, né le 26 septembre 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique et Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Oriveto, Italie, tous deux employés privés et résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Gérant en leur remplacement pour une durée indéterminée.

CAPITAL B! (LUX) SARL

Référence de publication: 2010133247/15.

(100152313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.254.999,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

A.P.U Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership constituted by an agreement entered into on November 24, 2009, as amended, under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP13688, having its registered office at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (the Sole Shareholder), represented by A.P.U G.P. Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (APU GP), represented by Evan Burtton, acting in his capacity as director of APU GP,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name A.P.U L Co-investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.775 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, dated December 23, 2009, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of February 25, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, dated April 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 985 of May 11, 2010.

II. The Company's corporate capital is fixed at five million six hundred and thirty-eight thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 5,638,684) represented by five million six hundred and thirty-eight thousand six hundred and eighty-four (5,638,684) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of capital of the Company by an amount of an aggregate amount corresponding to the amount of AUD 894,247 converted into euro at the AUD/EUR exchange rate as at the date of the notarial deed or the day before, published on the website of the European Central Bank) and issuance of corresponding amount of new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and full payment in cash of the share capital increase specified under item 1. above;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment of any manager of the Company and/or any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen euro (EUR 616,315) (corresponding to the amount of AUD 894,247 converted into euro at the AUD/EUR exchange rate as at August 3, 2010, published on the website of the European Central Bank), to bring it from its present amount of five million six hundred and thirty-eight thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 5,638,684) represented by five million six hundred and thirty-eight thousand six hundred and eighty-four (5,638,684) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, to six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 6,254,999), by the issuance of six hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen (616,315) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prequalified and represented as stated above, declares to subscribe to the six hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen (616,315) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen euro and three eurocents (EUR 616,315.03) (corresponding to the amount of AUD 894,247 converted into euro at the AUD/EUR exchange rate as at August 3, 2010, published on the website of the European Central Bank) which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen euro (EUR 616,315) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of three eurocents (EUR 0.03) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 6,254,999) represented by six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine (6,254,999) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or to any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois d'août.

Par devant, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU

A.P.U Co-Investment Limited Partnership, un limited partnership constitué par un contrat conclu le 24 novembre 2009, tel que modifié, soumis au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que limited partnership au Royaume-Uni régie par le Limited Partnership Act de 1907 sous le numéro LP13688, ayant son siège social à 89 Nexus Way Canaman Bay, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique), représenté par A.P.U G.P. Limited, une société de droit des Iles Cayman ayant son siège social à 89 Nexus Way Canaman Bay, Grand Cayman, Iles Cayman (APU GP), représentée par Evan Burtton, agissant en tant que directeur de APU GP;

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination A.P.U L Co-investment S.à r.l., ayant son siège social 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.775 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 25 février 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 11 mai 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent trente-huit mille six cent quatre-vingt quatre euros (EUR 5.638.684) représenté par cinq millions six cent trente-huit mille six cent quatre-vingt quatre (5.638.684) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant correspondant au montant de AUD 894.247 converti en euros selon le taux de change AUD/EUR du jour de l'acte notarié ou du jour précédent, publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) et émission du nombre correspondant de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent seize mille trois cent quinze euros (EUR 616.315) (correspondant au montant de AUD 894.247 converti en euros selon le taux de change AUD/EUR du 3 août 2010, publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions six cent trente huit mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 5.638.684), représenté par cinq millions six cent trente huit mille six cent quatre-vingt-quatre (5.638.684) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cinq six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 6.254.999) représenté par six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (6.254.999) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six cent seize mille trois cent quinze (616.315) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à de six cent seize mille trois cent quinze euros et trois eurocents (EUR 616 .315,03) (correspondant au montant de AUD 894.247 converti en euros selon le taux de change AUD/EUR du 3 août 2010, publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

- un montant de six cent seize mille trois cent quinze euros (EUR 616 .315) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de trois eurocents (EUR 0.03) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent-cinquante quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 6.254.999) représenté par six millions deux cent cinquante quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (6.254.999) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements précédents et, par le présent acte, donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35722. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133171/175.

(100152277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, les adresses professionnelles des gérants de la Société suivants sont transférés à la même adresse:

Monsieur Daniel LAURENCIN

Monsieur Fabrice ROCHU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133248/18.

(100152570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Asarina International S.à r.l.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59802 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133263/11.

(100152265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 juillet 2010

Il résulte que:

M.Gareth Peter Herbert Penny ayant pour adresse 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133264/14.

(100152540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Deejay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010133266/10.

(100152521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROQUETTE RE S.A. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 14 février 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 90.657.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article 20 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures.»

3.- Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au dernier mercredi du mois de mars de chaque année et en conséquence de modifier l'article 20 des statuts comme suit:

« **Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.WEILER, D.HOFFMANN, A.BIERRY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34675. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010133135/56.

(100151101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

Les statuts coordonnés suivant l'action n° 59750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133252/11.

(100152088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Coiffure Annette et Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 26, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.000.

Rectification comptes sociaux au 31.12.2007 numéro dépôt L090049457 du 02/04/2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133255/11.

(100152328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cosal s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 5 octobre 2010, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour COSAL S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010133256/15.

(100152311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cosal s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133257/10.

(100152312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Crown Holding & Investment Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.195.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. ; Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

CROWN HOLDING & INVESTMENT LIMITED S.A.

Référence de publication: 2010133258/17.

(100152582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.854.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Altor 2003 GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands ("the Shareholder"), as general partner and investment manager of the Altor 2003 Fund,

duly represented by Miss Dalia Ziukaite employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., or any other employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. by virtue of a proxy given on the 23rd day of September 2010.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Altor 2003 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five (500) shares, having a par value of ten euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conferencecall or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders – Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.00 EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by four managers: 2 Class A Managers and 2 Class B Managers:

Class A Managers:

- Mr Edward Whittingham Moore, private employee, born on 17 May 1968 in Guildford, with professional address at 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 OQH.
- Mr Hannu Ryöppönen, partner, born on 25 March 1952 in Pernaja, Finland, with professional address at Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland LE15 7TA, United Kingdom.

Class B Managers:

- Mr James Bermingham, private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield, Great Britain with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Mrs Anke Jager, private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Allemagne), with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The managers are appointed for an indefinite period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Altor 2003 GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, ("L'associé"), en tant que general partner et investment manager du Altor 2003 Fund, dûment représentée par Dalia Ziukaite, employée d'Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet – Durée – Dénomination – Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Altor 2003 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social – Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents parts sociales (500), d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés – Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale – Bilan – Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution – Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

Le notaire soussigné certifie que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales ont été observées.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par trois (4) gérants: 2 Gérants de Catégorie A et 2 Gérants de Catégorie B:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Edward Whittingham Moore, employé privé, né le 17 mai 1968 in Guildford, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 OQH.

- Monsieur Hannu Ryöppönen, partner, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, avec adresse professionnelle à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland LE15 7TA, Grande-Bretagne.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur James Birmingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ziukaite, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42462. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133181/349.

(100152421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133276/10.

(100152276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (Bilan initial déposé le 4 juin 2010 sous la numéro L100078157)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010133277/11.

(100152239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Electricité Zahnen, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.658.

—
Résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 septembre 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2008 que Mme MEISCH Nicole a cédé une part sociale à Mr. ZAHNEN Paul, demeurant à L – 9711 Clervaux, 60 Grand-rue.

Suite à cette cession, il résulte que Monsieur ZAHNEN Paul détient toutes les 100 parts de la société à responsabilité limitée Electricité Zahnen Sàrl.

Clervaux, le 30 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010133279/15.

(100152153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Esaress International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.709.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133280/10.

(100151916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.833.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 82.436.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société à savoir BELLIVO, a changé d'adresse et a désormais pour siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133222/14.

(100152117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.110.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133223/9.

(100151924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Bien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 43.591.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 juin 2010 que:

1. La démission de la Monsieur Olivier LIEGEOIS de son poste de Commissaire a été acceptée;

2. A été nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139013.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/10.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133225/18.

(100152295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.143.

Je présente ma démission de mon mandat de gérant catégorie B de votre société à compter de ce jour
6 octobre 2010.

Ivo HEMELRAAD.

I hereby tender my resignation of my mandate as category B manager of your company with effect as of today
6th October 2010.

Ivo HEMELRAAD.

Référence de publication: 2010133233/11.

(100152336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

CFC Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'administrateur et qu'administrateur-délégué de la société CFC Automotive SA.avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fabian ANTOINE.

Référence de publication: 2010133250/11.

(100152179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

European Directories OpHoldco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133285/10.

(100152606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

Extrait des résolutions de l'associé du 25 août, 2010

L'associé de Cum Grano Salis S.à.r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets de sa fonction de Gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Robin Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de sa fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de transférer le siège de la Société du 14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133241/17.

(100151825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.421.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133286/10.

(100152607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

A2 IRON, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.856.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Top Advanced Group – Montjoie» en abrégé «TAG – Montjoie» une société à responsabilité limitée dont le siège est établi à L-4963 Clémency, rue Haute, 8, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 155.295,

ici représentée par Madame Stéphanie THIRY, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 septembre 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une Société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «A2 IRON.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Windhof, Commune de Koerich.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision temporaire n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5 . Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

En cas de partage de voix, celle du Président sera prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'Administrateur-Délégué s'il est désigné ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier Administrateur-Délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur-Délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions et déclare les avoir libérées intégralement, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur de la Société: Monsieur Bernard Auguste DUBOIS, consultant, né à Messancy le 2 juin 1966, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Vicinal, 71.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
THE CLOVER, une société anonyme, dont le siège social est situé à L-4963 Clémency, 8, Rue Haute (R.C.S. Luxembourg B 149.293).
4. Le mandat des administrateur et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.
5. Le siège social de la Société est fixé à L-8399 Windhof, Commune de Koerich, Rue d'Arlon, 4.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. THIRY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010 Relation: LAC/2010/42461 Reçu : soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 6 octobre 2010.
Référence de publication: 2010133210/189.
(100152488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fecim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6552 Berdorf, 39, Um Wues.

R.C.S. Luxembourg B 100.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133301/10.

(100152051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Allied Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130204 and having a share capital of USD 17,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1954 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time on 22 June 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Tyco International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars) represented by 17,000 (seventeen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Modification of article 2 of the Company's articles of association (the Articles) in order to amend the Company's corporate object; and
3. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the amendment of article 2 of the Articles, which relates to the corporate object of the Company, so as to read:

" Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable,

and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and that, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Allied Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130204 et ayant un capital social de 17.000 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 31 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 1954 du 12 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 22 juin 2010 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, non encore publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Comparet:

Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg étant immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (l'Associé Unique),

représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration octroyée par l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 17.000 USD (dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société (les Statuts) afin de modifier l'objet social de la Société; et
3. Divers.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'approuver, et approuve par la présente, la modification l'article 2 des Statuts, relatif à l'objet social de la Société, afin de le lire comme suit:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés en conséquence du présent acte, sont estimés à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé, ensemble avec Nous, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37693. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133178/148.

(100152297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 55.475.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133299/10.

(100152274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 123.369.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133300/10.

(100152050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ferlina Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.931.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 5 août 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010133302/19.

(100152216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2010

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1: Démission comme Administrateur de Monsieur Vincenzo Montano

Le Conseil prend note de la démission comme Administrateur de Monsieur Vincenzo Montano avec effet au 16 septembre 2010.

Résolution 2: Cooptation de Madame Cristina Levis comme Administrateur

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 16 septembre 2010 comme Administrateur, Madame Cristina Levis, demeurant au 2, rue Jean-Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Vincenzo Montano démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 confirmera ce mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010133303/21.

(100152098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Axios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.683.

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AXIOS S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73 683, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 237 du 29 mars 2000. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1497 du 4 août.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Fixation de l'année sociale du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année et modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.»

2.- Modification subséquente de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les sept cent quatrevingt-sept mille cinq cents (787.500) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions trois cent soixante-quinze mille euros (€ 39.375.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'année sociale de la société du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

Par dérogation l'exercice en cours a commencé le 1 octobre 2009 pour finir au 31 mars 2011.

L'article 10.- des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de septembre à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à mille euros (1.000.-EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Braun, Poos, Schneider, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42390. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133208/73.

(100152005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.718.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133309/10.

(100152373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Financière de Halsse, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133310/10.

(100151850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Finprom Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.849.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133312/9.

(100152587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles(B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

FINABELIA EUROPE S.A.

Référence de publication: 2010133308/14.

(100152372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Flours Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 67.595.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133313/10.

(100152052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

FMI Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.911.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur André Lutgen de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme, avec effet à ce jour, Monsieur Gianni MORO, né le 23 janvier 1947, à Ponzano Veneto, demeurant à Via Filodramatici 1 N, 31100 Treviso, Italie, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010133315/19.

(100152433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Eccica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010133287/12.

(100152045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133283/10.

(100152604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133284/10.

(100152605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Delta Securities International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133273/10.

(100151949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Esterel Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 154.472.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133282/10.

(100151992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010133318/13.

(100152481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.